Gabriel Fauré
conservatoire





2027-2028

CHAM

Classes à **H**oraires **A**ménagés **M**usique



Réunions d'information
Mardi 9 février 2027
Primaire : 17 h 30 • Secondaire : 18 h 30

Préinscriptions jusqu'au lundi 15 mars 2027

Grand Angoulême

CHAM PRIMAIRE

Les élèves en classes à horaires aménagés musique bénéficient, pendant leur cycle élémentaire, d'un aménagement de l'emploi du temps sans modification du programme scolaire.
Deux écoles accueillent les élèves en CHAM du CE1 au CM2 :

- L'école René Defarge
- L'école Jean Moulin

CONTACTER LES ÉCOLES

École René Defarge
10, rue de Turenne - 16000 Angoulême
Tél. 05 45 95 13 09
École Jean Moulin
2 rue d'Alexandrie - 16000 Angoulême
Tél. 05 45 61 19 40

L'enseignement musical dispensé par des enseignants du conservatoire comporte des cours de formation musicale, de chant choral et de culture musicale sur le temps scolaire.
La pratique d'un instrument, hors temps scolaire, fait l'objet d'une tarification supplémentaire aux frais de dossier.
Pour plus d'information : consultez la grille des tarifs CHAM

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

La procédure de recrutement se déroule en plusieurs phases :

1. **Réunion d'information :** mardi 9 février 2027, au conservatoire.

2. **Fiche de préinscription :** disponible sur le site Internet ou à la scolarité du conservatoire. Ce document est à déposer ou envoyer au conservatoire avant le 15 mars 2027.

3. **Étude du dossier :**
   - **Pour les demandes d'entrée en CE1 :**
   - » L'évaluation est faite par le conseiller pédagogique d'éducation musicale (CPEM) de l'Education Nationale.

   - **Pour les demandes d'entrée du CE2 au CM2 :**
   - » L'enfant est déjà élève au conservatoire : l'avis des enseignants du conservatoire est demandé.
   - » L'enfant n'est pas encore élève au conservatoire : un test de positionnement est effectué lors d'une rencontre avec les enseignants du conservatoire début avril 2027.

4. **Commission d'admission et résultat :**
La commission rend son avis fin avril début mai. C'est la Direction des Services de l'Éducation Nationale (DSDEN) qui informe les familles des résultats courant juin par courriel.
Pour les élèves déjà inscrits à l'école René Defarge ou Jean Moulin, aucune démarche particulière n'est à prévoir.
Pour tous les autres élèves : prévoir un dossier de transfert à récupérer auprès de la Direction de l'enfance de la ville d'Angoulême*.
Cette démarche peut être anticipée dès la préinscription à partir du 1er mars 2027.

5. **Inscription au conservatoire de GrandAngoulême :**
L'admission en dispositif CHAM **doit obligatoirement être accompagnée d'une inscription au conservatoire.** Un mail sera envoyé aux familles fin mai – début juin pour les informer de la procédure à suivre.

***DIRECTION DE L'ENFANCE**

Service accueil et relations aux familles
111, Rue de Saintes 16000 Angoulême
Tél. 05 45 20 53 01
vie-scolaire@mairie-angouleme.fr

CHAM COLLÈGE

Ces classes de l'enseignement secondaire sont ouvertes aux élèves musiciens, ou débutants dotés d'une sensibilité artistique et montrant une forte motivation pour les pratiques musicales. Le collège Jules Verne accueille les élèves en CHAM de la 6e à la 3e en externat ou demi-pension.

CONTACTER LE COLLÈGE

Collège Jules Verne
1 rue du Petit St Cybard
16000 Angoulême
Tél. 05 45 95 26 38

L'enseignement artistique est dispensé par les enseignants du conservatoire et le professeur d'éducation musicale du collège à raison de 5 h 30 à 7 h hebdomadaire. Les cours de formation musicale et de chant choral se déroulent sur des créneaux horaires libérés par le collège ou faisant partie intégrante de l'emploi du temps du collège. Attention, selon l'instrument et/ou le niveau de formation musicale, l'élève peut avoir cours hors temps scolaire.
L'inscription en dispositif CHAM secondaire est soumise à des droits d'inscription et frais de dossier.
Pour plus d'information : consultez la grille des tarifs CHAM

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

La procédure de recrutement se déroule en plusieurs phases :

1. **Réunion d'information :** mardi 9 février 2027, au conservatoire.

2. **Fiche de préinscription :** disponible sur le site Internet ou à la scolarité du conservatoire. Ce document est à déposer ou envoyer au conservatoire avant le 15 mars 2027.

3. **Étude du dossier :**
   - **Pour tous :**
   - » L'enfant est déjà élève au conservatoire : l'avis des enseignants du conservatoire est demandé.
   - » L'enfant n'est pas encore élève au conservatoire : un test de positionnement est effectué lors d'une rencontre avec des enseignants du conservatoire début avril 2027.
   - **Entrée en 6e :**
   - » une séquence d'observation de pratique musicale, sans instrument, et sans préparation nécessaire, est organisée en présence de la conseillère d'éducation musicale (CPEM), du professeur d'éducation musicale du collège, et de deux enseignants du conservatoire (formation musicale et chant choral) : mercredi 28 avril 2027.

4. **Commission d'admission et résultat :** Les résultats de la commission de recrutement seront transmis par le collège Jules Verne courant mai. Pour les élèves hors secteur, l'admission définitive sera connue fin juin, suite à la phase d'affectation par la DSDEN (Direction des Services de l'Éducation Nationale).

5. **Inscription au conservatoire de GrandAngoulême :** L'admission en dispositif CHAM **doit obligatoirement être accompagnée d'une inscription au conservatoire.** Un mail sera envoyé aux familles fin mai – début juin pour les informer de la procédure à suivre.





3 place Henri Dunant 16000 Angoulême
Tél. 05 45 95 21 69

conservatoire.grandangouleme.fr
Conservatoire Grandangouleme
Conservatoire.grandangouleme





Conception : © Direction de la communication de GrandAngoulême • Visuels : © Adobe Stock • 2026